

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Vars

dossier n° PA 005 177 11 H0001

Reçu le
17 JUN 2013
Mairie de VARS

date de dépôt : 26 avril 2011
demandeur : SEM SEDEV, représenté par M
MALOCHET Bruno
pour : élargissement et remodelage piste de
ski (stade des Escondus et Front de neige)
adresse terrain : lieu-dit Les Escondus, à Vars
(05560)

ARRÊTÉ
prorogeant un permis d'aménager
au nom de la commune de Vars



Le maire de Vars

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 26 avril 2011 par la SEM SEDEV, représentée par M MALOCHET Bruno demeurant lieu-dit Les Claux, Vars (05560) ;

Vu l'objet de la demande

- pour : élargissement et remodelage piste de ski (stade des Escondus et Front de neige) ;
- sur un terrain situé lieu-dit Les Escondus, à Vars (05560) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de VARS approuvé le 15/07/2008, modifié les 18/05/2009, 07/06/2011, 25/07/2012 et 14/02/2013 (modifications n°1,2, 3, 4, 5 et 6) et les 03/12/2009, 11/05/2010, 11/08/2010, 07/06/2011 et 13/12/2012 (modifications simplifiées n° 1,2,3, 4 et 5) et mis à jour le 30/03/2010;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels de Vars approuvé le 18/07/2002 ; ;

Vu le permis d'aménager délivré en date du 22/06/2011 ;

Vu la demande de prorogation déposée le 29/05/2013 ;

ARRÊTÉ

Article 1

Le permis susvisé est PROROGÉ pour une durée d'une année non renouvelable. Cette prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale.

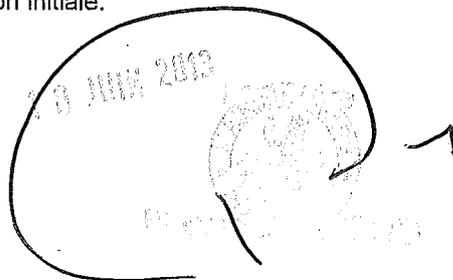
URBANISME

TRANSMIS LE :

AFFICHÉ LE :

Le

Le maire,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.